

Plan de travail annuel
Renforcement des capacités nationales en gestion des risques et des catastrophes

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF :	D'ici à 2017, les Structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) renforcées et contribuent à la résilience du pays face aux risques et catastrophes
Produit(s) attendu(s) du CP <i>Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Le rôle des communautés dans la gestion des catastrophes naturelles est renforcé
Partenaire de réalisation :	Secrétariat Exécutif de Gestion des Risques et des Catastrophes
Autres partenaires	BCPR

Le projet va renforcer les capacités institutionnelles et les capacités techniques du Secrétariat Exécutif de la Gestion des Risques et de Catastrophes (SEGRC) afin de le rendre capable de coordonner la préparation et la réponse d'une manière effective.

Comme une stratégie pour améliorer la réponse aux catastrophes, le projet va également renforcer le système d'alerte précoce aux aléas, y compris la prévention, la formulation des messages, la communication et la réponse par les communautés et les autres acteurs.

Le projet va implémenter des formations, des simulations et des campagnes de sensibilisation dans le but d'améliorer les connaissances et les compétences des communautés, du gouvernement et de la société civile à Djibouti. Il visera également à implémenter des initiatives communautaires de réduction des risques de catastrophes dans le but de réduire la vulnérabilité des populations à la sécheresse et aux inondations.

Période couverte par le Programme : 2014-2017
Composante du Programme :
Titre de l'intervention : Appui conseils
Code budgétaire : Award: 00083953
 Projet : 00069304
Durée : 12 mois

Budget de 2014: 164 447,00 \$

Ressources allouées :

- TRAC \$
- Autres sources \$
- Gouvernement
 - Donateur PNUD/BCPR
 - Donateur _____
 - Donateur _____

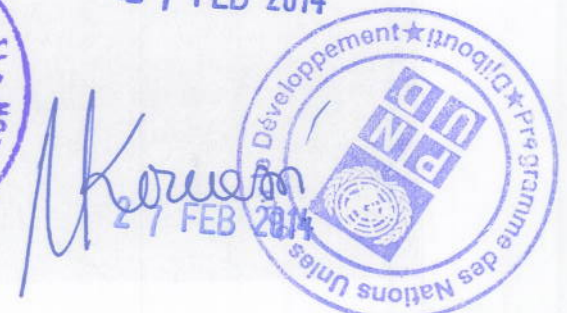
Partie du budget non financée :

Approuvé (GOV) : S.E. Mr. Hassan Omar Mohamed
Ministre de l'Intérieur



27 FEB 2014

Approuvé (PNUD) : Dr. Nicole Kouassi
Représentant Résident



27 FEB 2014

TABLE DES MATIERES

I. Analyse de la situation	
1.1 Contexte Général	Page 3
II. Risques face aux aléas	Page 3
III. Système de Gestion des Risques existant à Djibouti	Page 5
IV. Stratégie du Projet	Page 6
V. Bénéficiaires et Impacts	Page 7
VI. Arrangements de Gestion	Page 7
VII. Suivi et Evaluation	Page 7
VIII. Apports du Ministère de l'Intérieur	Page 9
IX. Apports du PNUD	Page 9
X. Contexte Juridique	Page 9



I. Analyse de la Situation

1.1 Contexte Général

Djibouti est situé au Nord-Est de l'Afrique, dans le golfe d'Aden à la Mer Rouge. Il compte 314 km de côtes et partage une frontière avec l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie. Le pays est principalement un semi-désert pierreux, avec des plateaux et des montagnes dispersés. Djibouti a une superficie d'environ 23.000 km² et une population de 818 200 personnes (RGPH 2009) en croissance de 2,8 % par an. Plus de 60 % de la population vit en milieu urbain, avec près de 58,1% dans la capitale. A Djibouti est un pays qui a une balance alimentaire déficitaire, des taux d'éducation et de santé très faibles et a été classé 147ème sur 169 pays dans l'Indice de développement humain 2010 des Nations Unies.

L'économie de Djibouti est caractérisée par un dualisme extrême : le secteur commercial urbain, moderne et orienté vers l'importation et l'exportation, et le secteur rural caractérisé par l'économie pastorale de subsistance avec un accès très limité aux infrastructures, aux services et aux marchés. Le secteur des services contribue à plus de 75% du PNB de Djibouti. L'agriculture contribue à un maigre 3%, tandis que les comptes du secteur industriel et manufacturier représentent 22% du PNB. Bien que la croissance économique a été forte au cours des 10 dernières années, elle a eu très peu d'impact sur la population rurale, qui font face à des conditions de vie encore plus difficiles avec des sécheresses récurrentes. Le chômage touche environ 60% de la population active et l'indice composite de la pauvreté humaine à Djibouti est estimé à 42,5%, proche de celle de l'extrême pauvreté (45%). Une analyse récente de la situation de la pauvreté montre qu'il est devenu un problème structurel. Compte tenu de son ampleur et sa profondeur, la pauvreté n'est pas seulement un problème social mais il est devenu un véritable enjeu de développement pour la situation du pays. Il est particulièrement alarmant quand il s'agit de communautés rurales qui subissent de plein fouet les chocs climatiques et économiques. Alors que la population rurale ne représente que 15% de la population totale (DSRP, 2004), la grande majorité des ménages ruraux, 96,5% vivent en dessous du seuil de pauvreté, alors que plus de 80% d'entre eux vivent à un niveau d'indigence tel qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins immédiats d'alimentation.

Djibouti a un climat tropical aride avec des précipitations annuelles très faibles (100 à 150 mm en moyenne par an), qui est aussi irrégulier. Moyennes d'humidité de 70%, de faibles précipitations, des températures élevées, des sols volcaniques, les eaux de surface est inexistant et l'évaporation excessive n'est pas propice au développement agricole parce que des terres marginales et de faibles précipitations l'agriculture est presque inexistante à l'exception de certains fruits et légumes. La production agricole estimée ne couvre que 10 % des besoins alimentaires de la population. Djibouti doit importer 80 % de sa consommation de céréales, le reste est souvent couvert par des dons bilatéraux et multilatéraux. L'élevage est la principale source de revenus de la population rurale, qui est soulevée abondamment. À l'exception de quelques fermes privées situées en périphérie des centres urbains et en particulier la capitale, la majorité des nomades transhumants.

II. Risques face aux aléas à Djibouti

Djibouti est exposée aux risques de catastrophes, aux risques climatiques et géologiques. Les aléas climatiques sont les sécheresses, les inondations et les incendies, tandis que les risques géologiques comprennent les séismes et les volcans.

1) Sécheresse

Djibouti souffre de longues sécheresses pluriannuelles qui se traduisent par une pénurie d'eau pour l'agriculture et les usages domestiques. Les précipitations peuvent être aussi basses que 50 mm. La population rurale et leur bétail sont les plus vulnérables à la sécheresse. Une pluviométrie quasi-nulle sur le pays affecte fortement la reconstitution des réserves d'eau et la régénération des pâturages compromettant les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages pastoraux.

Depuis 2007, toute la corne de l'Afrique et Djibouti en particulier ont fait face à une sécheresse prolongée qui a lourdement impacté le secteur de l'agriculture (au sens large), les ressources en eau et les revenus des ménages ruraux, et en particulier l'élevage, la colonne vertébrale de l'économie en milieu rural. La population rurale de Djibouti est estimée à 240.000 personnes et la plupart d'entre eux pratiquent des styles de vie pastorale qui se composent de mode de vie nomade à l'élevage extensif. Les nomades se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur du pays à la recherche de pâturages et d'eau. Les puits ou forages peu profondes sont les sources d'eau principales pour la population rurale. Djibouti connaît un déficit alimentaire chronique en raison de la rareté des terres arables, le climat aride, la salinité de l'eau et le manque de tradition agricole. Les causes de la sécheresse ne sont pas seulement liées au climat, mais aussi aux activités humaines comme la déforestation, la surexploitation des ressources en eau... etc.

2) Inondations

Djibouti fait face à des crues soudaines intenses avec une récurrence d'environ 7 ans. Djibouti ville est traversée par l'oued d'Ambouli, ce qui pose un risque majeur pour plus de 100 000 personnes et a causé des pertes humaines et matérielles dans le passé. Plusieurs grandes inondations ont eu lieu dans la ville de Djibouti dans le passé récent. Deux inondations ont été particulièrement destructrices survenant en 1994 et 2004 qui ont causé respectivement 105 et 53 décès enregistrés, engendrant aussi des pertes économiques importantes. Après le déluge de 2004, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre des interventions pour l'atténuation du risque de l'inondation de l'oued d'Ambouli à savoir la construction d'une digue.

3) Tremblement de terre

Djibouti est situé au carrefour de trois grandes structures tectoniques à savoir le rift est-africain, le golfe d'Aden Rift et le rift de la mer Rouge. La région est parmi les zones sismiquement actives dans le monde. Événements sismiques mineurs sont enregistrés par l'observatoire sismique d'Arta sur une base régulière. Magnitudes observées par l'Observatoire géographique d'Arta sont généralement comprises entre 2,0 et 4,0 sur l'échelle de Richter. Un tremblement de terre en 1973 a été l'événement le plus violent au cours des 40 dernières années. La plupart construction dans le pays n'est pas faite selon les normes de sécurité sismique et le pays n'a pas les codes de construction nationaux. Historiquement la plupart des maisons à Djibouti ont été construites avec du contreplaqué et tôle, mais en raison de la croissance économique, les gens ont amélioré leurs demeures à la maçonnerie ou maisons construites en béton. De plus en plus de maisons en béton ou en maçonnerie sont visibles à Djibouti. Dans le cas d'un tremblement de terre de grande ampleur près de la ville de Djibouti, les pertes physiques et sociaux élevés peuvent se produire.

4) Les conflits et les réfugiés

Djibouti est l'un des rares pays stable dans la corne de l'Afrique. Les trois pays avec lesquels Djibouti partage des frontières sont tous plus ou moins touchés par des instabilités politiques qui ont occasionné des flux massifs de réfugiés vers Djibouti, ces flux causant des pressions importantes sur l'environnement et la société Djiboutienne. La présence de cette importante population de réfugiés dans les camps prévus pour leur accueil mais également en dehors de ces camps notamment dans les villes peut potentiellement provoquer des conflits avec les populations nationales particulièrement pendant les crises économiques et pendant les sécheresses.

III. Système de Gestion des Risques existant à Djibouti

Le gouvernement djiboutien a adopté une loi No. 140/AN/06/5eme L, qui définit la politique nationale de gestion des risques de catastrophe. Selon la loi, le ministère de l'Intérieur (MI) est le ministère focal pour la gestion des risques de catastrophe. Un décret présidentiel adopté en 2006, a approuvé le système institutionnel pour coordonner les efforts nationaux de gestion des risques de catastrophe. Les institutions proposées comprennent :

- ❖ Un Comité interministériel de gestion des risques et des catastrophes, sous la direction du Premier ministre, en charge de la coordination de toutes les actions gouvernementales;
- ❖ Un comité technique de gestion des risques et des catastrophes, sous la présidence du ministre de l'Intérieur (MI) ;
- ❖ Les comités régionaux de gestion des risques et des catastrophes ;
- ❖ Un Secrétariat Exécutif de gestion des risques et des catastrophes.

Le comité interministériel, un organisme au niveau politique, a trois missions :

- Des orientations politiques en matière de gestion des risques de catastrophe ;
- Fournir un cadre pour la DRM pour aborder les questions intersectorielles (règlement général de rôle conflits entre les différents départements) ;
- Plaider pour la mobilisation des ressources.

Le Comité technique pour la gestion des risques de catastrophe est en charge de la coordination technique entre les différents ministères au niveau opérationnel.

Les comités régionaux se voient attribuer le rôle de coordination des mesures d'intervention et d'atténuation au niveau régional. Ils transmettent également des informations entre le Secrétariat exécutif et les acteurs régionaux. Les comités régionaux comprennent des représentants de l'Etat, Secrétaire exécutif de la Région, médecin hygiéniste en chef, la police, l'armée, l'éducation, l'UNFD, du Croissant-Rouge, la Société civile et l'Assemblée régionale.

Le Secrétariat Exécutif de Gestion des Risques et des Catastrophes (SEGRC) est l'organe d'exécution du gouvernement en ce qui concerne la préparation aux catastrophes et les opérations d'intervention, et pour la réduction des risques de catastrophe. Il est chargé d'organiser des réunions de coordination des institutions gouvernementales en matière de prévention, préparation et réponse. Les principales tâches du Secrétariat Exécutif comprennent :

- i) Assurer le secrétariat du Comité technique intersectoriel,
- ii) Promouvoir la prévention, la préparation et la réponse à tous les organismes ;
- iii) Maintenir des inventaires des ressources ;
- iv) Coordonner les opérations de secours ;
- v) Faciliter la préparation des plans ;
- vi) La réalisation d'évaluations des risques ;
- vii) Le comportement postérieur dégâts en cas de catastrophe et les évaluations de perte ;
- viii) Fournir une formation sur les DRM ;
- ix) La mise en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation ;
- x) Développer un système d'information sur les risques ;
- xi) Organiser des exercices de simulation ;
- xii) Gérer et suivre les projets financés par les partenaires au développement.

Dans le but d'améliorer la gestion des risques de catastrophes à Djibouti, en particulier pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes et populations ayant les besoins spéciaux) et les communautés rurales, le PNUD entend poursuivre et consolider les actions engagées au cours du cycle de programmation précédent en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques du GRC.

IV. Stratégie

L'objectif du projet est d'améliorer les capacités de préparation et de réponse du gouvernement de Djibouti pour minimiser les pertes des éventuelles prochaines sécheresses et des prochaines inondations. Le projet, à travers le ciblage de différentes catégories d'acteurs de la GRC a l'intention de promouvoir une culture de prévention et de préparation. Les interventions du PNUD vont chercher à résoudre les problèmes d'écart de capacités stratégiques en même temps que la complémentarité avec les efforts des autres acteurs de la GRC à Djibouti. La sélection des aléas, les institutions partenaires et les interventions sont faites de telle façon à éviter la duplication avec les efforts des autres organisations et les interventions seront placées au niveau stratégiques afin de rendre capable le gouvernement de Djibouti pour une préparation effective et une réduction des risques. La stratégie sera organisée autour des cinq piliers. La stratégie proposée va cibler les sécheresses et les inondations comme les aléas les plus importants pour différentes interventions.

Les sécheresses successives ont affecté les populations rurales cette dernière décennie et ont entraîné des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire. En ce qui concerne les inondations, même si un travail important a été réalisé jusqu'à présent avec l'installation d'un système de surveillance de l'oued d'Ambouli, cependant il y'a un écart de capacité évident au niveau institutionnel pour assurer un suivi des inondations, une formulation des messages et une communication aux communautés les plus à risque et une assurance de la réponse.

- Le premier pilier de la stratégie était de rendre opérationnelle l'institution nationale point focal de la gestion des risques, le Secrétariat Exécutif de la gestion des risques. Cela est critique si on veut assurer de manière effective la préparation et la réponse et aussi améliorer la coordination interministérielle, avec les organisations internationales et les autres partenaires. Ce pilier a permis également la clarification des rôles de différentes phases de la gestion d'une catastrophe ou d'un risque de catastrophe.
- Le second pilier de la stratégie ciblait le développement des capacités techniques pour les ministères et les départements pour la réduction des risques de catastrophe et aussi sur les capacités essentielles sur la préparation aux catastrophes, les réponses et le recouvrement. Il est prévu que le développement des capacités techniques va permettre aux différents départements de devenir plus performants dans leurs rôles de façon effective mais aussi d'intégrer la GRC dans leurs interventions de développement.
- Etant donné que les ressources financières de Djibouti vont probablement rester faibles dans les années qui viennent (le pays est classé au 165^{ème} rang pour l'IDH) et que le pays va compter sur l'aide internationale.
- Le quatrième pilier portera sur l'amélioration de l'alerte précoce aux sécheresses et aux inondations. Cela contiendra :
 - 1) Installation d'infrastructures pour la surveillance de la sécheresse ;
 - 2) Amélioration des capacités techniques et institutionnelles pour l'analyse des données météorologiques ;
 - 3) Développement des capacités pour la formulation des messages d'alerte ;
 - 4) Développement des capacités pour la diffusion des messages d'alerte.
- le cinquième pilier qui est d'une importance capitale consistera en l'introduction d'interventions pilotes sur la réduction des risques de sécheresse et d'inondations à travers basé sur la gestion communautaire. L'intervention d'initiatives pilotes va aider dans la formulation de bonnes pratiques locales dans la réduction des risques de catastrophe.

V. Bénéficiaires et Impacts

Le projet va bénéficier à tous les niveaux : national, régional et communautaire.

Au niveau national, le CTI, le CIM, les ONG, les conseils régionaux ainsi que les agences de l'ONU. Les bénéficiaires les plus importants sont les communautés les plus vulnérables dans les zones pastorales et dans les zones exposées aux inondations de Djibouti-Ville. Ces communautés vont directement bénéficier des interventions du projet en matière des risques basées sur l'approche communautaire. Il est estimé qu'au moins 50 000 personnes vont directement bénéficier parmi les communautés cibles les plus vulnérables aux aléas tandis que l'ensemble de la population Djiboutienne bénéficiera indirectement au projet. A travers l'engagement de toutes les catégories d'acteurs concernés que cela soit au niveau politique, administratif, des ONG, des conseils régionaux, des communautés et des Nations-Unies, le projet va créer une culture de la préparation et des prévention à Djibouti. Sur le long terme, cela contribuera à réduire les risques de catastrophes et participer au développement durable du pays.

VI. Arrangements de gestion

La durée du projet est en principe pour une année non extensible. Le partenaire de mise en œuvre du projet sera le Ministère de l'Intérieur.

Les activités opérationnelles sont coordonnées par le Directeur National du projet nommé par le Ministère de l'Intérieur qui sera appuyé si besoin par un responsable administratif et financier.

Dans le cadre de la mise en place de l'approche harmonisation des transferts de fonds (HACT) qui se concrétisera par une évaluation des institutions partenaires permettant d'apprécier les risques liés aux remises d'espèces , le PNUD fournira les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct, et préparation de rapports financiers ;
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services ; et
- accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit est organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec le SEGRC.

VII. Suivi et Evaluation

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet est mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc.... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes:

L'Exécutif. Cette fonction est en fait relative à l'appropriation du projet est exercé par le Ministère de l'Intérieur et le SEGRC.

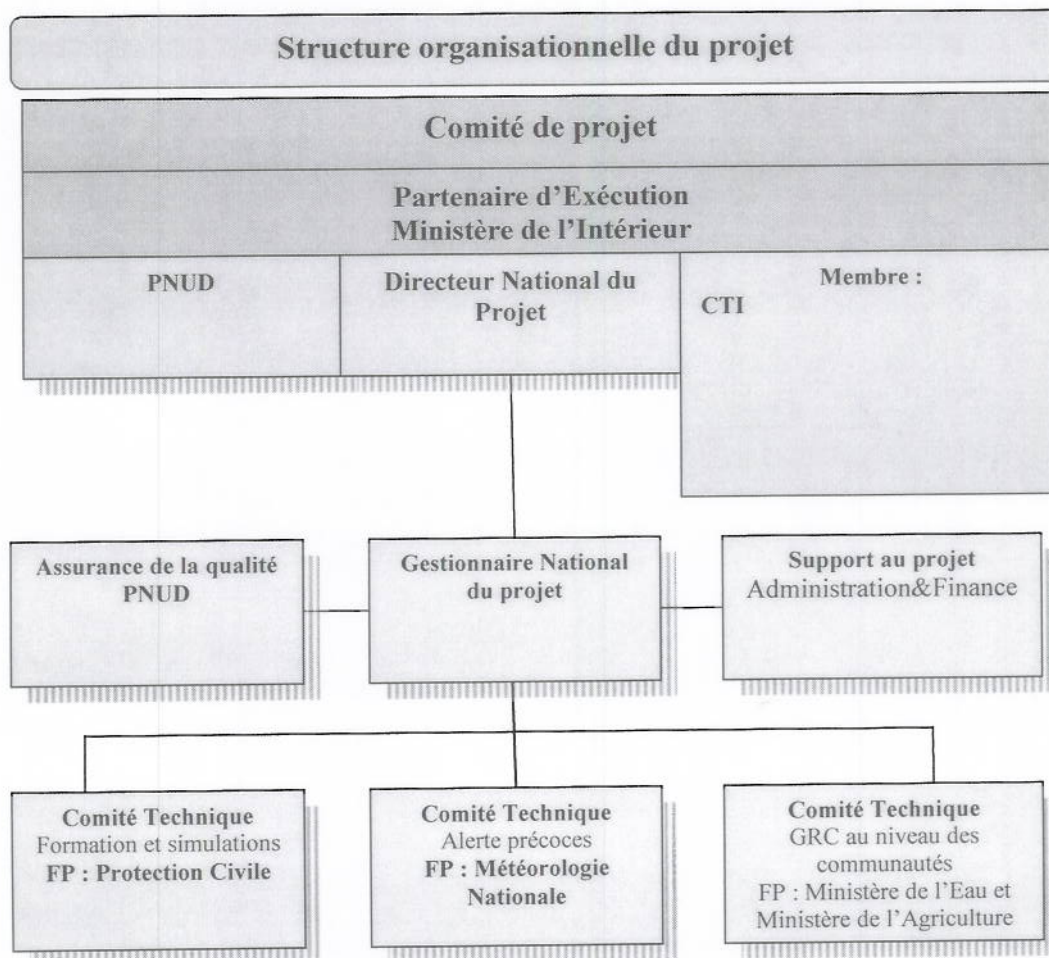
Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire au développement en l'occurrence le PNUD.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés de la société civile.

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumés par les fonctions suivantes :

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et couts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.



Le directeur national du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis.

Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet.

VIII. Apports du Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Intérieur mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- a) Il désignera, le Directeur National du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- b) Il fournira également un local adéquat et équipé (mobilier et climatisation) qui sera nécessaire pour assurer les besoins de suivi du projet.

IX. Apports du PNUD

L'assistance du PNUD comprendra trois modalités d'assistance :

- a) Des appuis-conseil par le biais des consultants nationaux et internationaux requis;
- b) Le financement d'ateliers et de séminaires de sensibilisation, de formation de restitution et de validation ;
- c) La fourniture de carburant pour le véhicule destiné aux activités de la gestion des risques

X. Contexte juridique

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD qui en fait par référence partie intégrante constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document.

Plan de travail annuel
Renforcement des capacités nationales en gestion des risques et des catastrophes

Année 2014

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
<p>Output 1 : Le SEGRC est renforcé pour une meilleure coordination de la préparation et de la réponse face aux catastrophes :</p>	<p>Activité 1 : Déploiement du Staff technique prolongé</p>	x	x	x	x	PNUD/ SEGRC	PNUD (BCPR)	Salaires staff	89,000\$
<p>Output 2 : Les capacités techniques des ministères, des ONG, des conseils régionaux et des agences de l'ONU sont renforcées.</p>	<p>Activité 2 : Renforcement des capacités du CTI sur la préparation <i>(familiatisation du CTI sur le plan triennal, formation sur l'alerte précoce, formation sur la réduction des risques urbains et ruraux)</i></p>					PNUD/ SEGRC	PNUD (BCPR)	Locations de salle pour ateliers et formations Frais de déplacements Consultants	49,500 \$
<p>Output 3 : Un système d'alerte précoce à la sécheresse et aux inondations est mis en place pour une réponse.</p>	<p>Activité 3 : Mise en place de plans de gestion des risques au niveau des régions <i>(identification des risques au niveau local)</i></p>					PNUD/ SEGRC	PNUD (BCPR)	Locations de salle pour ateliers et formations Frais de déplacements Consultants	17,947 \$

TOTAL			164,447.00\$
	Activité 4 : Renforcement du CTI sur la réponse aux catastrophes (organisation d'une simulation sur table,	PNUD/SEGRC PNUD (BCPR)	Locations de salle pour ateliers et formations Frais de déplacements Consultants
			8,000 \$

P